



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48849

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi de développer l'évaluation de l'impact des actions du réseau culturel, en lien avec l'Institut français (étude d'opinion à l'occasion des saisons culturelles, enquête internationale sur l'image de la France, indice de satisfaction des publics, analyse des médias locaux, etc.). Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

En cohérence avec les enjeux de la diplomatie française d'influence et les évolutions des formes de l'action culturelle à l'international, l'Institut français, après trois années d'existence qui lui ont permis d'imposer sa marque et de développer ses activités de promotion de la culture française, d'appui à la diffusion de langue française, d'organisation des « Saisons », de recherche de mécénat et de développement des partenariats, doit maintenant se concentrer sur ses domaines d'excellence en matière culturelle et sur des priorités géographiques resserrées. Pour ce faire, le prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Institut français, actuellement en cours d'élaboration, fixe notamment comme objectif l'évaluation de l'impact des actions du réseau culturel. L'enjeu est de mieux cibler ses projets culturels, avec une exigence en termes de visibilité, d'attractivité, de suivi des talents et d'impact notamment sur les jeunes publics et les nouvelles classes moyennes et supérieures. De nouveaux indicateurs et cibles lui seront assignés afin de prendre en compte la fidélisation des publics, l'empreinte numérique et médiatique des actions mises en place, le nombre de visiteurs sur les plateformes numériques développées par le département numérique récemment créé ou encore l'évaluation de l'impact des grandes opérations soutenues, notamment dans le cadre des Saisons. Afin d'accroître les ressources extérieures et lui permettre de conserver une marge d'activité malgré la baisse tendancielle des subventions publiques, l'Institut français doit élaborer une stratégie, à moyen et long terme, de recherche de mécénat et de cofinancement. Par ailleurs, un dispositif de contrôle de gestion organise la collecte statistique du réseau de coopération et d'action culturelle. Ces données portent autant sur les activités (nombre de spectateurs, de manifestations, etc.) que sur les projets réalisés en partenariat avec une levée de co-financements. Comme l'indique le rapport d'information de l'Assemblée nationale, ces données viennent alimenter des « fiches budget

pays » qui sont la synthèse de l'activité culturelle du poste.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48849

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 990

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5853